

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 2 septembre 2008 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

| Poste | Nom | Présence |
|-----------------|--------------------|-------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Présent |
| District 01 | Miguel Gilbert | Présent |
| District 02 | Monique Clément | Présente |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Présent |
| District 04 | Jacques Blain | Présent |
| District 05 | Robert Paré | Présent |
| District 06 | Denis Beaudoin | Présent |
| Total: 7 | Présence: 7 | Absence: 0 |

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le secrétaire-trésorier, monsieur Serge Caron, agit comme secrétaire.

Quatre (4) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 5 août 2008
5. Trésorerie
 - 5.1 Comptes payés et à payer
6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux
7. Rapport du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Demande de certificat d'autorisation – installation de bornes sèches
 - 8.2 Signature d'ententes pour l'installation de bornes sèches
 - 8.3 9-1-1 Bell Canada – Transfert du SCAU
 - 8.4 Centrale d'appel 9-1-1 Bell Canada - transfert
 - 8.5 Vente d'une piscine à la ville de Waterville
 - 8.6 Conscientisation des enfants au danger du feu – pièce de théâtre
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Collecte des plastiques agricoles – stratégie pour augmenter les tonnages
 - 9.2 Résolution d'adoption du règlement 2008-001 de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

- 9.3 Résolution d'adoption du règlement 2008-002 de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
- 9.4 Rencontre avec Philippe Perrier (nouveau puits)

10. Voirie

- 10.1 Formation «Opérer un véhicule d'entretien hivernal »
- 10.2 Liste des travaux de septembre
- 10.3 Pavage de la rue Fermont
- 10.4 Ententes de réciprocité pour déneigement 2008-2009
- 10.5 Fixation d'une rencontre du comité de voirie
- 10.6 Contrat de pavage du chemin Cochrane – paiement des travaux

11. Loisirs, culture et communautaire

- 11.1 Demande de la bibliothèque de Compton
- 11.2 Festin des Grâces des Comptonales
- 11.3 Demande de versement de la subvention – Les Compagnons du lieu historique

12. Environnement, urbanisme et développement

- 12.1 Demande pour l'achat d'une partie du lot 1 804 093
- 12.2 Demande de dérogation mineure – Ferme Stéronest
- 12.3 Positionnement du panneau-borne
- 12.4 Demande pour l'achat du lot 1 804 376 (ancienne 147)

13. Administration

- 13.1 Désignation des vérificateurs des comptes de la municipalité pour l'exercice 2008
- 13.2 Lac à l'épaule – prévoir une date (25 sept., 2 oct., 16 oct, ou 23 oct.)
- 13.3 Demandes – assurance des organisations sans but lucratif
- 13.4 Rénovation de la salle de toilette de l'hôtel de ville
- 13.5 Carrefour jeunesse emploi – rapport des activités - Local des jeunes
- 13.6 Rapport de dépenses du directeur général
- 13.7 Soirée de la ruralité

14. Ressources humaines

15. Avis de motion – Règlements

16. Varia

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 29 août 2008

- 17.1 Fourniture de bacs bruns pour les Comptonales

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu que les quatre personnes présentes dans la salle sont venues pour entendre la décision du conseil sur le sujet inscrit à l'article 12.2 de l'ordre du jour, monsieur le maire Fernand Veilleux indique que ce sujet sera traité par préférence immédiatement de manière à libérer les personnes intéressées.

12.2 Demande de dérogations mineures – Ferme Stéronest Inc.

3322-2008-09-02

Considérant la demande de dérogations mineures présentée par la Ferme Stéronest Inc. visant à permettre la construction d'un bâtiment agricole à une distance moindre que celle prévue par le chapitre 30 du règlement de zonage de la municipalité qui règlemente les distances séparatrices à l'égard de la gestion des odeurs en milieu agricole;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme manifestant un accord conditionnel à la réception d'un avis juridique favorable des procureurs de la municipalité quant à l'octroi de ces dérogations;

Considérant l'avis juridique de Me André Fournier souscrivant à la réceptivité de la demande en conformité avec la Loi et la réglementation s'appliquant en la matière;

Considérant que la demande rencontre les conditions requises aux fins de l'émission des dérogations mineures demandées, savoir :

- que la demanderesse, Ferme Stéronest Inc., a démontré qu'elle subirait un préjudice sérieux si la dérogation mineure ne lui était pas accordée par le fait d'une augmentation importante de ses coûts de construction et d'aménagement et surtout parce que l'opération de son entreprise serait fortement alourdie et pénalisée compte tenu que les animaux seraient situés dans des bâtiments distants;
- que les propriétaires des immeubles voisins ont manifesté leur consentement à la réalisation du projet, que pour l'immeuble le plus près des installations, la demanderesse dispose d'une préférence d'achat, que les vents dominants favorisent une dispersion des odeurs dans la direction opposée à celle des bâtiments des voisins immédiats et enfin, que l'ensemble de la situation des bâtiments de l'entreprise agricole permet de croire que la charge d'odeurs variera peu malgré l'accroissement du nombre d'unités animales;
- que compte tenu qu'il s'agit d'un agrandissement n'ayant que des impacts limités sur son environnement, particulièrement en regard de la topographie du terrain et de ses aspects spécifiques, il est raisonnable de considérer la demande au titre d'une dérogation mineure au sens du règlement 2005-59 tel que modifié;

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune objection à la demande présentée et qu'aucune personne n'a manifesté son désaccord suite à l'avis public publié dans le journal l'Écho et affiché selon la Loi;

Considérant que le conseil exprime clairement qu'il a procédé à l'étude du dossier en considérant ses aspects propres dans le respect des conditions prévalant à l'acceptation de la demande;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une dérogation mineure à la Ferme Stéronest Inc lui permettant de construire un bâtiment agricole abritant des animaux à une distance moindre que celle prévue au chapitre 30 du règlement de zonage de la municipalité qui règlemente les distances séparatrices à l'égard de la gestion des odeurs en milieu agricole et spécifiquement, à 79 mètres (distance séparant la nouvelle construction de la résidence la plus proche) et à 161 mètres (distance séparant la nouvelle construction de l'autre habitation concernée) des maisons d'habitation les plus rapprochées de l'agrandissement prévu, étant entendu que le bâtiment existant et faisant partie de l'ensemble est respectivement à 61 et 130 mètres des habitations les plus rapprochées.
- b. que comme condition il soit demandé que le système de ventilation du bâtiment favorise une dispersion des odeurs dans la direction opposée à celle des résidences situées à proximité.

| Poste | Nom | Vote |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 |
| | | Absence : 0 |

ADOPTÉE

Profitant de la présence de monsieur Jacques Masson dans l'assistance, il est convenu de traiter également par préférence le sujet inscrit à l'article 9.1 de l'ordre du jour.

Après quelques échanges avec les agriculteurs présents dans la salle lesquels participent tous au programme de collecte des plastiques agricoles, la résolution suivante est adoptée :

9.1 Collecte des plastiques agricoles – stratégie pour augmenter les tonnages

3323-2008-09-02

Considérant le plafonnement des tonnages recueillis lors des collectes de plastiques agricoles lequel doit amener la municipalité à se questionner sur les avantages écologiques nets de l'activité;

Considérant d'autre part les coûts économiques importants engendrés par ce service;

Considérant que les agriculteurs semblent oublier régulièrement de placer leurs bacs aux jours de collecte et qu'à ce titre il y a matière à repenser soit le calendrier, soit la méthode de rappel de chaque collecte;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

- a. qu'en vue de stimuler l'accroissement des volumes de collecte et de mieux gérer cette dernière, l'administration municipale procède systématiquement, dans les trois jours de la collecte, à appeler chacun des agriculteurs participants et à obtenir de chacun l'information à savoir s'il participera à la prochaine collecte;
- b. que l'administration puisse procéder à des aménagements adaptés aux situations de chaque utilisateur du service et permettre la cueillette sur la ferme pour celles comptant 5 bacs et plus;
- c. que si ces approches n'apportent pas les résultats escomptés, une remise en question sérieuse de l'activité soit à l'ordre du jour des discussions sur le budget 2009.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

3. Adoption de l'ordre du jour

3324-2008-09-02

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

17.2 Politique familiale - rapport
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance (session) ordinaire du 5 août 2008

3325-2008-09-02

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

Chaque membre du conseil ayant reçu le 29 août 2008 copie du procès-verbal de la session (séance) ordinaire tenue le 5 août 2008 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session (séance) ordinaire tenue le 5 août 2008 tel que rédigé.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

5. Trésorerie

5.1 Comptes payés et à payer

3326-2008-09-02

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier à parfaire le paiement par chèque à qui de droit.

En date du 29 août 2008, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit:

Comptes à payer

Annexe 1. Fonds des activités municipales 179 593.37\$

Comptes payés

Annexe 2. Fonds des activités municipales 115 045.98\$

Salaires payés

Annexe 3. Fonds des activités municipales 39 114.45\$

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux

Aucun suivi n'est requis.

7. Rapport du conseil

Monsieur le maire Fernand Veilleux fait le survol des activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance ordinaire du conseil : Conférence de presse des Comptonales, rencontre avec une représentante d'action St-François, comité FLI-Solide, comité exécutif de la MRC, comité de gestion de l'eau, tournoi de golf de la Chambre de commerce (en compagnie de monsieur le conseiller Denis Beaudoin), rencontre sur Info crime, séance ordinaire du conseil des maires, exposition agricole d'Ayer's Cliff, rencontre avec les avocats Monty Coulombe (en compagnie de plusieurs des membres du conseil), comité exécutif du CLD.

Monsieur le conseiller Jacques Blain indique pour sa part avoir remplacé madame la conseillère Monique Clément à une réunion du conseil d'administration de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

8. Service de protection contre les incendies

8.1 Demande de certificat d'autorisation – installation de bornes sèches

3327-2008-09-02

Considérant que des certificats d'autorisation pour l'installation de bornes sèches doivent être obtenus du ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs du Québec;

Considérant la proposition de la MRC de Coaticook de présenter une demande collective pour l'ensemble des bornes sèches à installer sur son territoire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU que la municipalité donne son consentement et mandate la MRC de Coaticook à présenter pour elle, au ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs, toutes les demandes utiles pour l'installation de bornes sèches sur son territoire et ainsi rencontrer les conditions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Coaticook.

| Poste | Nom | Vote |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 |
| | | Absence : 0 |

ADOPTÉE

8.2 Signature d'ententes pour l'installation de bornes sèches

3328-2008-09-02

Considérant la nécessité de prendre entente avec les propriétaires des futurs sites d'implantation de bornes sèches sur le territoire municipal;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'une des personnes suivantes soit, le maire, le secrétaire-trésorier ou le directeur du service de protection contre l'incendie de la municipalité, à convenir et signer les ententes requises aux fins de permettre l'installation de prises d'eau, de bornes sèches ou simplement d'un droit de puisage pour les fins de la protection incendie;
- b. que toute entente prise soit dans la forme introduite par l'administration municipale.

| Poste | Nom | Vote |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 |
| | | Absence : 0 |

ADOPTÉE

8.3 9-1-1 Bell Canada – Transfert du SCAU

3329-2008-09-02

Considérant que la municipalité de Compton était desservie par le Centre de réponse 9-1-1 de Sherbrooke du 400 rue Marquette à Sherbrooke au niveau du 9-1-1 ;

Considérant que la municipalité de Compton a décidé de mettre fin à l'entente et de résilier le contrat avec le Centre de réponse de Sherbrooke ;

Considérant que ce service sera dispensé par le centre de 9-1-1 de «CAUCA, Experts en services d'urgence» de Ville Saint-Georges, avec lequel une nouvelle entente a été ou sera signée sous peu ;

EN CONSÉQUENCE,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU

- a. l'on avise la FQM ainsi que Bell Canada (Groupe Service client 9-1-1), que suite à la résiliation du contrat avec le Centre de réponse 9-1-1 de Sherbrooke prenant fin le 27 octobre 2008, la municipalité de Compton se dirigera vers le Centre de «CAUCA, Experts en services d'urgence» afin d'obtenir les services suivants :
 - 1° le Service centralisé d'appel d'urgence pour la zone de desserte 9-1-1 sera effectué par le Centre de «CAUCA, Experts en services d'urgence ;
 - 2° la répartition des appels incendie sera effectuée également par le Centre de «CAUCA, Experts en services d'urgence ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

- b. que le maire, monsieur Fernand Veilleux et le secrétaire-trésorier, monsieur Serge Caron soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Compton tout document relatif à ce dossier.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

8.4 Centrale d'appel 9-1-1 Bell Canada - Transfert

3330-2008-09-02

Considérant qu'une « convention de cession et de perception des créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 » (ci-après nommée « convention de cession et de perception ») est intervenue entre la Municipalité de Compton, Bell Canada et la FQM ;

Considérant qu'aux termes de cette convention de cession et de perception, la FQM agit à titre de mandataire pour la gestion et la remise des montants reçus de Bell Canada;

Considérant qu'aux termes de l'article 3.2 de cette convention de cession et de perception, la FQM verse au centre de réponse 9-1-1 le montant convenu entre cette dernière et la FQM, selon les modalités dont elles peuvent convenir de temps à autres;

Considérant qu'à cet effet une « convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par la FQM pour le service municipal 9-1-1 est intervenue entre la Municipalité de Compton et la FQM ;

Considérant que la Municipalité de Compton a autorisé, en date du 2 septembre 2008, la signature d'un nouveau contrat avec le Centre de «CAUCA, Experts en services d'urgence», lequel fournit et exploite le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) pour les abonnés résidant sur le territoire de la Municipalité de Compton;

EN CONSÉQUENCE,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU

- a. que la Municipalité de Compton indique à la FQM de payer directement au Centre de «CAUCA, Experts en services d'urgence» les montants que doit lui verser la FQM en vertu de la « convention de cession et de perception » et en vertu de la « convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par la FQM pour le service municipal 9-1-1;
- b. que la Municipalité de Compton indique à Bell Canada qu'elle transfère à compter du 27 octobre 2008 l'ensemble des activités de prise et de traitement des appels 9-1-1 de l'ensemble du territoire de la Municipalité de Compton ainsi que la répartition incendie au Centre de «CAUCA, Experts en services d'urgence» ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

- c. qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la FQM, à Bell Canada, Centre de «CAUCA, Experts en services d'urgence» ainsi qu'à la MRC de Coaticook.

| Poste | Nom | Vote |
|---|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 Pour: 6 Contre : 0 Absence : 0 | | |

ADOPTÉE

8.5 Vente d'une piscine à la ville de Waterville

3331-2008-09-02

Considérant qu'en regard du nouveau mode de gestion du combat des incendies, la possession d'une des piscines achetées l'an dernier n'est plus requise;

Considérant la volonté du service de protection contre l'incendie de la Ville de Waterville d'acquérir cet équipement au coût de la municipalité de Compton;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré

IL EST RÉSOLU d'autoriser la vente par la municipalité de Compton d'une piscine du service de protection contre l'incendie à la ville de Waterville pour son service de protection contre l'incendie pour le prix de 1 450\$ net;

| Poste | Nom | Vote |
|---|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 Pour: 6 Contre : 0 Absence : 0 | | |

ADOPTÉE

8.6 Conscientisation des enfants au danger du feu – pièce de théâtre

3332-2008-09-02

Considérant les dispositions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Coaticook qui prévoit l'obligation pour les services de protection contre l'incendie de sensibiliser la population aux risques divers pouvant causer un incendie;

Considérant que les pompiers de Compton croient que les enfants demeurent le groupe le plus sensible de la population auprès duquel il est préférable d'intervenir à court terme;

Considérant l'offre de la troupe Solaris productions pour présenter aux enfants une pièce de théâtre visant cette forme de conscientisation;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Miguel Gilbert**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le service de protection contre l'incendie de la municipalité de Compton à engager une dépense de 1 189.50\$ plus les taxes applicables à même le solde des fonds provenant des contributions récoltées pour l'achat de la maquette de démonstration des risques d'incendie, pour obtenir les services de la troupe Solaris productions aux fins de présenter aux enfants fréquentant les deux écoles primaires du territoire municipal, une pièce de théâtre spécialement conçue pour éveiller les enfants aux risques d'incendie;
- b. d'autoriser la location de la salle du sous-sol de l'église pour permettre une seule représentation;
- c. que toutes les dépenses relatives à cette activité soient affectées au poste 02 22000 349 du budget 2008 de la municipalité.

| Poste | Nom | Vote |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 |
| | | Absence : 0 |

ADOPTÉE

9. Hygiène du milieu

9.1 Collecte des plastiques agricoles – stratégie pour augmenter les tonnages

Ce sujet a été traité lors de la période de questions du début de la présente séance ordinaire du conseil.

9.2 Résolution d'adoption du règlement 2008-001 de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

3333-2008-09-02

Considérant que la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a adopté le règlement 2008-001 qui a pour titre « Règlement d'emprunt relatif au financement d'une usine de traitement des eaux usées (lixiviats) au lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) d'un montant maximal de 2 907 149\$ »;

Considérant que l'objet principal de ce règlement est de permettre la construction d'une usine de traitement des eaux usées au lieu d'enfouissement technique de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook par l'autorisation de procéder une dépense de 2 907 149\$ et au financement de cette dépense par un emprunt du même montant;

Considérant la demande de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook pour que chaque conseil municipal représentant une municipalité membre appuie l'adoption du règlement 2008-001 de la régie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de la municipalité de Compton appuie l'adoption par la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook du règlement 2008-001 et transmette à la régie une copie certifiée conforme de la présente résolution comme constituant son acceptation des objectifs et conséquences dudit règlement.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

9.3 Résolution d'adoption du règlement 2008-002 de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

3334-2008-09-02

Considérant que la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a adopté le règlement 2008-002 qui a pour titre « Règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un chargeur avec remorque, d'une presse avec convoyeur, bâtiment avec murs en béton et prolongement de la ligne triphasée d'un montant de 1 530 456\$;

Considérant que l'objet principal de ce règlement est de permettre à la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook de procéder à une dépense de 1 530 456\$ et au financement de cette dépense par un emprunt du même montant pour procéder à l'acquisition d'un chargeur avec remorque, d'une presse avec convoyeur, faire ériger un bâtiment avec murs en béton et assurer le prolongement de la ligne triphasée, le tout en vue d'une meilleure maîtrise de ses opérations;

Considérant la demande de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook pour que chaque conseil municipal représentant une municipalité membre appuie l'adoption du règlement 2008-002 de la Régie;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de la municipalité de Compton appuie l'adoption par la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook du règlement 2008-002 et transmette à la Régie une copie certifiée conforme de la présente résolution comme constituant son acceptation des objectifs et conséquences dudit règlement.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

9.4 Rencontre avec Philippe Perrier (nouveau puits)

La rencontre est fixée au 4 septembre 2008 à 9h00.

10. Voirie

10.1 Formation « Opérer un véhicule d'entretien hivernal »

Il est résolu de ne pas déléguer de représentants de la municipalité à cette formation.

10.2 Liste des travaux de septembre

Les membres du conseil reçoivent le dépôt de la liste des travaux prévus en septembre.

10.3 Pavage de la rue Fermont

3335-2008-09-02

Considérant l'avancement des démarches pour la cession à la municipalité de la rue Fermont et le souhait de la municipalité d'y faire procéder au pavage avant la fin de l'année;

Considérant les offres reçues suite à l'appel d'offres de la municipalité ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder le contrat pour le pavage de la rue Fermont à la firme Couillard Construction Inc au prix de 130\$ la tonne et de 23\$ le mètre linéaire de chaîne de rue, plus les taxes applicables;
- b. que compte tenu des travaux à faire à la rue avant de la paver, que la construction de nouveaux bâtiments y sera faite au cours des prochaines années pouvant endommager l'asphalte et des coûts actuels importants des services des entreprises de pavage dû aux coûts élevés du bitume entrant dans la composition de l'asphalte, les travaux se limitent à la partie utile pour desservir les immeubles présentement construits et pour assurer une bonne gestion des eaux de ruissellement.
- c. que toute dépense relative à ces travaux soit appropriée du surplus libre de la municipalité et affectée au poste 22 30900 721 du budget 2008 de la municipalité.

| Poste | Nom | Vote |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 |
| | | Absence : 0 |

ADOPTÉE

10.4 Ententes de réciprocité pour déneigement 2008-2009

3336-2008-09-02

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

Considérant qu'en regard de certains chemins limitrophes de la municipalité avec les municipalités voisines de Cookshire-Eaton, Waterville et Hatley, il y a lieu de reconduire les ententes convenues l'an dernier pour l'entretien d'hiver des sections de chemins concernées;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau

IL EST RÉSOLU que les ententes relatives à l'entretien des chemins d'hiver limitrophes convenues avec les municipalités de Cookshire-Eaton, Waterville et Hatley soient reconduites telles quelles pour la saison hivernale 2008-2009;

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

10.5 Fixation d'une rencontre du comité de voirie

La rencontre est fixée à 19h00 le 15 septembre 2008.

10.6 Contrat de pavage du chemin Cochrane – paiement des travaux

3337-2008-09-02

Considérant le complètement des travaux de pavage du chemin Cochrane par l'entrepreneur Couillard construction Inc.;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 119 519.18\$ à Couillard Construction Inc. correspondant à la valeur des travaux de pavage réalisés sur le chemin Cochrane;
- b. que cette dépense soit appropriée pour 107 606\$ des subventions obtenues du gouvernement du Québec en vertu de ses programmes d'aide, le solde étant approprié du fonds général de la municipalité, le tout étant affecté au poste 22 30700 721 du budget 2008 de la municipalité.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Demande de la Bibliothèque de Compton

3338-2008-09-02

Considérant la demande de la Bibliothèque de Compton pour l'usage exclusif du local de danse et pour une contribution additionnelle de 600\$ afin de permettre l'achat de mobilier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la Bibliothèque de Compton à utiliser de manière exclusive le local situé en face de la bibliothèque (local de danse), aux fins de compléter les espaces requis pour la livraison des services de ladite bibliothèque;
- b. d'accorder une aide financière additionnelle de 600\$ aux fins de permettre l'achat de mobilier pour compléter le matériel requis pour la réalisation des activités de l'organisme.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

11.2 Festin des Grâces des Comptonales

3339-2008-09-02

Considérant la tenue de la troisième édition du Festin des Grâces des Comptonales le dimanche 5 octobre prochain;

Considérant l'aide consentie par la municipalité aux fins de supporter la tenue de cette troisième édition des Comptonales;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Beaudoin**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat par la municipalité de 2 tables de 8 personnes chacune pour le Festin des Grâces du dimanche le 5 octobre 2008, lesquelles incluent 2 places gratuites à titre de commanditaire majeur de l'événement;
- b. que la dépense nette de la municipalité soit de 390\$ pour une table de huit personnes, les coûts de 520\$ pour l'autre table étant assumés en parts égales de 65\$ par chacun des invités des membres du conseil;
- c. que la dépense de la municipalité soit affectée au poste 02 11000 310 du budget 2008 de la municipalité.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

| Poste | Nom | Vote |
|---|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 Pour: 6 Contre : 0 Absence : 0 | | |

ADOPTÉE

11.3 Demande de versement de la subvention – Les Compagnons du lieu historique

Les discussions sur cet article sont reportées le temps de prendre connaissance du rapport annuel de l'organisme.

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande pour l'achat d'une partie du lot 1 804 093

3340-2008-09-02

Considérant la demande de monsieur Yan Tardif pour acheter de la municipalité, une partie du lot 1 804 093 du cadastre du Québec;

Considérant que ce lot englobe l'emprise de la rue Carmen et que la partie excédentaire à cette emprise n'est d'aucune utilité pour la municipalité;

Considérant que la vente nécessitera la division de ce lot et que tous les frais relatifs à cette division et à la transaction de vente devront être à la charge de l'acheteur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité accepte de céder pour la somme nominale de 1\$, une partie du lot 1 804 093 du cadastre du Québec à monsieur Yan Tardif de manière à lui permettre de rendre sa propriété construisible, le tout sous réserve de l'obtention d'une dérogation mineure pour la partie de superficie demeurant manquante en regard de la réglementation municipale;
- b. qu'en plus du prix d'acquisition, tous les frais rendant la transaction possible, soit les frais d'arpentage, de notaire, d'enregistrement, d'obtention d'une dérogation mineure et tous autres frais pouvant découler desdites démarches soient entièrement à la charge de l'acheteur;
- c. que le maire, monsieur Fernand Veilleux et le secrétaire-trésorier, monsieur Serge Caron, soient autorisés à convenir et signer le contrat et tous autres documents utiles dans le cadre de cette transaction, pour et au nom de la municipalité.

| Poste | Nom | Vote |
|-------------|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

| | | | |
|-----------------------|----------------|-------------------|--------------------|
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

12.2 Demande de dérogations mineures – Ferme Stéronest Inc.

Ce sujet a été traité lors de la période de questions du début de la présente séance ordinaire du conseil.

12.3 Positionnement du panneau-borne

3341-2008-09-02

Considérant que le positionnement actuel du panneau borne installé en bordure du stationnement de l'hôtel de ville ne rencontre pas les objectifs de visibilité attendus;

Considérant les échanges tenus à l'occasion de la rencontre avec les procureurs de la municipalité, le 25 août;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Blain
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré

IL EST RÉSOLU que des démarches soient entreprises pour que le panneau-borne soit déplacé vers l'avant de l'épicerie Boni-choix de Compton afin de rencontrer les objectifs de visibilité souhaités.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

12.4 Demande pour l'achat du lot 1 804 376 (ancienne 147)

3342-2008-09-02

Considérant la demande de monsieur Harold Mandigo pour acheter de la municipalité, le lot 1 804 376 du cadastre du Québec;

Considérant que ce lot débute au chemin Ives Hill, passe devant la propriété du demandeur et constitue une partie de l'ancienne emprise de la route 147;

Considérant que tous les frais relatifs à la transaction de vente devront être à la charge de l'acheteur;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité accepte de céder pour la somme nominale de 1\$, le lot 1 804 376 du cadastre du Québec à monsieur Harold Mandigo;
- b. que tous les frais rendant la transaction possible de même que ceux pouvant en découler soient entièrement à la charge de l'acheteur;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

- c. que le maire, monsieur Fernand Veilleux et le secrétaire-trésorier, monsieur Serge Caron, soient autorisés à convenir et signer le contrat et tous autres documents utiles dans le cadre de cette transaction, pour et au nom de la municipalité.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

13. Administration

13.1 Désignation des vérificateurs des comptes de la municipalité pour l'exercice 2008

3343-2008-09-02

Considérant que le déroulement du dernier exercice de vérification des comptes de la municipalité s'est déroulé à la satisfaction de cette dernière;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Denis Beaudoin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré

IL EST RÉSOLU que la firme Pellerin Potvin Gagnon soit désignée à titre de vérificatrice des comptes de la municipalité pour l'exercice financier 2008.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

13.2 Lac à l'épaule – prévoir une date 25 sept., 2, 16 ou 23 oct.)

Le 23 octobre est retenu comme date de tenue de l'activité du lac à l'épaule 2008, laquelle activité se tiendra hors les murs de l'hôtel de ville.

13.3 Demandes – assurance des organisations sans but lucratif

3344-2008-09-02

Considérant les demandes soumises par les Compagnons du lieu historique Louis-S-St-Laurent et des Comptonales pour pouvoir bénéficier de la possibilité d'être désignés comme assurés additionnels sur la police d'assurance de la municipalité;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Miguel Gilbert
APPUYÉ PAR madame la conseillère Monique Clément

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser ou non, la transmission des demandes des deux corporations mentionnées au considérant qui précède aux fins d'obtenir l'autorisation de l'assureur de la municipalité à ce que ces corporations soient désignées, sans frais, comme assurées additionnelles au titre de la protection d'assurance responsabilité civile de la municipalité;
- b. que toute couverture additionnelle soit à la charge des corporations demanderesse, la municipalité étant autorisée à facturer les montants chargés par son assureur aux corporations concernées.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

13.4 Rénovation de la salle de toilette de l'hôtel de ville

3345-2008-09-02

Considérant que la rénovation de la salle de toilette du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville représente un besoin réel;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Blain

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'administration à faire procéder à des travaux de réfection de la salle de toilette du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et notamment à la rénovation des murs et armoires, à la peinture des murs et remplacement de l'évier;
- b. qu'un budget de 2 000\$ soit autorisé pour effectuer ces travaux à l'interne si la disponibilité de main-d'œuvre le permet, le tout étant affecté au poste 02 19000 522 du budget 2008 de la municipalité.

| Poste | Nom | Vote | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) | |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour | |
| District 02 | Monique Clément | Pour | |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour | |
| District 04 | Jacques Blain | Pour | |
| District 05 | Robert Paré | Pour | |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour | |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 | Absence : 0 |

ADOPTÉE

13.5 Carrefour jeunesse emploi – rapport des activités - Local des jeunes

Les membres reçoivent le dépôt du rapport préparé par le Carrefour Jeunesse emploi relativement aux activités du Local des Jeunes de Compton.

13.6 Rapport de dépenses du directeur général

Le rapport de dépenses autorisées par le directeur général est déposé auprès des membres du conseil pour information.

13.7 Soirée de la ruralité

Les membres du conseil sont invités à participer à cette soirée qui se tiendra le 29 septembre 2008 au Pavillon des arts de Coaticook.

14. Ressources humaines

Aucune discussion n'a lieu en regard de cet article.

15. Avis de motion – Règlements

Aucune discussion n'a lieu en regard de cet article.

16. **Varia**

Aucun sujet n'est ajouté à cet article.

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 29 août 2008

17.1 Fourniture de bacs bruns pour les Comptonales

3346-2008-09-02

Considérant la volonté des organisateurs des Comptonales de tenir une activité la plus verte que possible;

Considérant la nécessité que des bacs bruns et bleus soient mis à disposition chez chacun des producteurs participants afin de pouvoir recueillir les matières compostables et récupérables;

Considérant que l'usage de ces bacs peut en limiter la distribution plus tard chez les citoyens;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité effectue une mise à disposition gratuite, incluant la livraison au moment requis, de bacs bruns et de bacs bleus dans le cadre défini ci-devant des activités des comptonales;
- b. que les producteurs participants prennent toutes les mesures utiles pour limiter l'usure des bacs prêtés.

| Poste | Nom | Vote |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Maire | Fernand Veilleux | Aucun (art. 161 C.M.) |
| District 01 | Miguel Gilbert | Pour |
| District 02 | Monique Clément | Pour |
| District 03 | Jean-Noël Groleau | Pour |
| District 04 | Jacques Blain | Pour |
| District 05 | Robert Paré | Pour |
| District 06 | Denis Beaudoin | Pour |
| Vote aucun : 1 | Pour: 6 | Contre : 0 |
| | | Absence : 0 |

ADOPTÉE

17.2 Politique familiale – rapport

Monsieur le conseiller Jacques Blain indique qu'il a reçu une demande pour la production d'un bilan relatif au plan d'action municipal.

Le directeur général se chargera de fournir la documentation souhaitée par l'organisme demandeur.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la conseillère Monique Clément s'enquiert de la suite du dossier de plainte de bruit relativement à l'entreprise de monsieur Michel Gaudreau sur le chemin Couture.

Monsieur le maire Fernand Veilleux indique s'être rendu sur place à quelques reprises dans les derniers jours et ne pas avoir été mis devant une situation de bruit excessif. Il mentionne néanmoins avoir joué un rôle de médiateur entre les parties en invitant ceux dont les relations sont les meilleures à se rencontrer pour avancer des pistes de solutions ou à tout le moins, favoriser une meilleure compréhension des positions de chacune des parties. Il précise qu'il continuera à vérifier la situation tout en émettant l'opinion qu'il relève plus des parties que de la municipalité de trouver une façon de cohabiter en harmonie.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 22h50, clôture de la séance.

Fernand Veilleux
Maire

Serge Caron
Secrétaire-trésorier